



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE  
Union Fédérale de l'Action Sociale

## Convention Collective Nationale du Travail du 26 août 1965

Compte rendu  
de la Commission Paritaire Permanente Nationale de Négociation et d'Interprétation  
(CPPNNI)

**VENREDI 19 NOVEMBRE 2021 à 9h00**

**Présents** : UNISSS, CGT, FO, CFDT, SMS  
(ex CFE-CGC)

Armelle BONNECHAUX, nouvelle Présidente élue de la CPPNNI.

Nous sommes dans la continuité en ce qui concerne le climat dans lequel se déroulent les négociations.

**Approbation du relevé de décision de la CPPNNI du 17 septembre 2021.**

**- Représentativité** : UNISSS est représentatif pour les 4 années à venir.

CFDT : 38,84 %, CGT 30,47 % FO 16,20 % SUD 11,26 % CFE-CGC 8,57 %

**Avenant 3-2021 relatif à l'augmentation salariale** des personnels dans le cadre du SEGUR (en attente confirmation date CNA). La DGCS a répondu que l'avenant ne pouvait pas passer en CNA car hors périmètre. UNISSS a demandé un rendez-vous pour demander la raison du freinage brutal dans la décision. Cet avenant doit passer en commission. Un entretien téléphonique doit avoir lieu entre les employeurs et la DGCS.

Au sujet d'un nouvel avenant possible suite aux annonces gouvernementales.

FO : nous sommes privés de toutes négociations... Il n'est pas question de signer ce qui accroît l'inégalité salariale.

CGT : Non, nous ne signerons pas ce qui introduirait ou même augmenterait de l'injustice en politique salariale dans nos établissements.

CFDT : Ça se joue à un autre niveau. Pas de signature.

CFE-CGC : 243 € bruts pour tous, c'est un rattrapage, pas une augmentation. Nous sommes contre une concurrence des métiers... Il y a danger ! Impossible de répondre à un chantage. Nous sommes à une période charnière.

UNISSS : très gêné. Problème de la fuite du personnel. Irrité par le chantage mais accepter pour une partie du personnel et continuer à réclamer après. C'est pervers et scandaleux...

Les messages sont brouillés.

Nous allons vers un avenant unilatéral... ce sera un avenant 5-2021 (Ségur pour le personnel soignant) qui sera mis à la signature.

**Projet d'avenant 1-2021 nomenclature non cadres et cadres (sans grilles), et avenant 4-2021.**

CGT : ça va dans le bon sens mais comment signer quand l'attribution de point dans les grilles A et B restent insuffisants... Les grilles salariales de l'avenant sont très éloignées des revendications CGT. La grille F (fonction de coordinateur) pose aussi problème.

CFE-CGC : signature des 2.

CFDT : on n'a pas mandat pour signer.

FO : avis réservé... ne pas signer accélère le processus de fusion... problème avec les salaires. Nous sommes pour un départ à la retraite plus tôt... trop d'années...

Les avenants sont proposés à la signature jusqu'au 6 décembre.

**Projet d'avenant 2-2021 augmentation valeur du point (5,311 €) (au 1<sup>er</sup> janvier 2021)**

La CFDT signerait mais souhaite retirer les échelons infra-SMIC.

La CGT ne peut pas signer une augmentation de 3 centimes...

CFE-CGC signera, mieux vaut avoir que perdre... et demande une modification de l'article traitant de la reprise d'ancienneté.

FO ne signera pas au vu des revendications sur la politique salariale.

L'UNISSS clarifiera au travers d'une commission d'interprétation la question de l'ancienneté

L'avenant est mis à la signature jusqu'au 6 décembre.



## **Le point en complémentaire santé**

Flyer de Harmonie Vyv, sur le fond de solidarité... pour informer les salariés. L'assureur communiquera.

Il est question d'une Enquête santé auprès des salariés est proposée. Pour des actions de prévention.

Les comptes sont en équilibre donc il n'est pas acceptable de voir les cotisations augmenter.

AG2R propose pour la prévoyance des actions de prévention.

Soutenir un diagnostic pour le cancer avec imagerie en 3D.

Bilan numérique de santé pour les salariés sur l'hygiène de vie.

## **Calendrier 2022 pour les CPPNI**

21 janvier – 18 mars – 20 mai – 16 septembre – 18 novembre

## **Questions diverses**

La CGT demande à ce que 2 demandes de salariés fassent l'objet d'avenant en 2022.

. 18 jours de Congés exceptionnels de plus pour les salariés qui en bénéficient actuellement de 9.

. Intégration des maîtresses de maison dans l'article 85 sur la prime d'internat.

CFE-CGC demande où en est la position de l'UNISSS par rapport à l'entité AXESS.

FO contre une convention unique telle qu'elle se dessine actuellement (formation professionnelle...)

CFDT pour une convention collective unique

CFE-CGC pas opposé à une convention unique de haut niveau mais beaucoup d'interrogations quant à la politique actuelle avec un budget constant.

CGT réaffirme sa volonté d'une convention collective unique de haut niveau et se positionne opposée à une convention unique telle qu'elle est envisagée par des organisations telles que NEXEM...

UNISSS : nous avons 4 ans d'existence. Des travaux de rapprochement existent, nous y participerons. Mais des intérêts au niveau de l'UNISSS sont à défendre. On veut continuer d'exister.

*12h00 : Fin de la commission.*